
amnesty international

CÔTE D'IVOIRE : UN AN APRÈS SON ENLÈVEMENT, LE SORT DE GUY-ANDRÉ KIEFFER DEMEURE INCONNU

Il y a un an, Guy-André Kieffer, un journaliste indépendant franco-canadien a été enlevé à Abidjan. Son sort demeure à ce jour inconnu. Depuis lors, et en dépit de l'ouverture de trois enquêtes judiciaires en Côte d'Ivoire, en France et au Canada, aucun progrès notable ne semble avoir été accompli afin de faire la lumière sur cet enlèvement.

Amnesty International s'inquiète du fait que l'enquête sur l'enlèvement de Guy-André Kieffer n'ait en rien progressé en raison notamment d'obstacles et de blocages inexplicables de la part des autorités ivoiriennes et françaises. Il est urgent que celles-ci prennent toutes les mesures nécessaires afin que l'enquête aboutisse et que toute la lumière soit faite sur le sort du journaliste porté disparu.

Journaliste spécialisé dans les matières premières ainsi que dans les affaires économiques et financières, Guy-André Kieffer, a été vu pour la dernière fois, le 16 avril 2004, vers 13 heures dans un centre commercial de la capitale. Il a notamment travaillé pour le quotidien économique français *La Tribune* ainsi que pour *La Lettre du Continent* et plusieurs journaux ivoiriens.

À la suite d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile de la famille du journaliste enlevé et de *Reporters sans Frontières* (RSF), la justice française a ouvert une enquête sur l'enlèvement de Guy-André Kieffer et a dépêché à Abidjan au début du mois de mai 2004 le juge d'instruction chargé de cette affaire. Ce dernier a notamment interrogé à Abidjan, Michel Legré, homme d'affaires ivoirien, qui serait la dernière personne à avoir vu Guy-André Kieffer vivant. M. Legré, qui est le beau-frère de Mme Gbagbo (épouse du Chef de l'État ivoirien, Laurent Gbagbo), a livré une série de noms de personnalités proches du pouvoir et du monde de la finance ivoirien, impliquées, selon lui, dans l'enlèvement du journaliste.

Le 25 mai 2004, le jour même de la publication par certains journaux des noms figurant dans cette liste, M. Legré a été arrêté à Abidjan et placé en garde à vue. Le 28 mai 2004, la justice ivoirienne l'a inculpé de « *complicité d'enlèvement* », « *séquestration* » et « *assassinat* » et l'a déféré à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca). D'autre part, M. Legré a été poursuivi pour diffamation par le juge d'instruction du tribunal de première instance d'Abidjan.

Amnesty International note avec inquiétude que la justice ivoirienne semble avoir dans un premier temps fait obstruction au bon déroulement de l'enquête en ne facilitant pas l'audition par le juge d'instruction français des personnes citées par M. Legré. Par la suite, le juge français, qui est retourné à trois reprises à Abidjan, a pu entendre certaines des personnes citées par M. Legré mais deux des responsables des services de sécurité mis en cause par ce dernier n'ont pu être localisés.

Index AI: AFR 31/006/2005

SECRETARIAT INTERNATIONAL, 1 EASTON STREET, LONDON WC1X 0DW, UNITED KINGDOM

Par ailleurs, le 21 octobre 2004, le juge d'instruction français a mis en examen M. Legré pour « *enlèvement et séquestration* » du journaliste Guy-André Kieffer et, le 13 décembre 2004, il a fait une demande de remise temporaire à la France de M. Legré pour une période de deux mois afin d'être interrogé en France. Il semble en effet, que le juge d'instruction français estime ne pas pouvoir interroger en toute liberté M. Legré compte tenu des conditions dans lesquelles il lui est permis de s'entretenir avec lui en prison.

Dans les mois qui ont suivi, il n'a pas été possible aux parties civiles de savoir si le gouvernement français avait officiellement transmis la requête du juge d'instruction aux autorités judiciaires ivoiriennes. En mars 2005, RSF a appelé la France à ne « *plus faire obstacle* » à la venue en France de M. Legré. Le 14 avril 2005, l'épouse de Guy-André Kieffer a accusé le Président ivoirien Laurent Gbagbo de « *couvrir* » les responsables de l'enlèvement de son mari et a dénoncé l'attitude de la France. Le même jour, l'ambassade de France à Abidjan a annoncé que la demande de remise temporaire avait été adressée aux autorités ivoiriennes le 24 mars. On ignore pourquoi les autorités françaises ont tardé à remettre cette demande, ce qui n'a fait que ralentir encore plus le bon déroulement de l'enquête du juge français.

ACTION RECOMMANDÉE

Veillez envoyer des lettres en français ou dans votre propre langue au Ministre ivoirien de la Justice afin de:

- S'inquiéter du fait qu'un an après l'enlèvement de Guy-André Kieffer, la justice ivoirienne ne semble avoir rien fait pour retrouver le journaliste porté disparu ni établir les circonstances de cet enlèvement ;
- Demander à ce que soient assurées la sécurité et la liberté de parole de tous les témoins de cette affaire ainsi que des personnes mises en cause et notamment M. Michel Legré ;
- Demander des informations sur l'état de l'enquête portant sur les chefs d'inculpation dont est accusé M. Legré, qui est détenu sans jugement depuis près d'un an ;
- Souligner que la permanence de l'impunité en Côte d'Ivoire ne peut qu'alimenter d'autres atteintes aux droits fondamentaux et demander à ce que les responsables de l'enlèvement de Guy-André Kieffer soient immédiatement traduits en justice.

Veillez envoyer des lettres en français ou dans votre propre langue au Ministre français des Affaires Etrangères afin de:

- Demander que tout soit mis en œuvre pour faire la lumière sur l'enlèvement de Guy-André Kieffer en facilitant notamment les démarches du juge d'instruction auprès des autorités ivoiriennes.

Mme Henriette Diabaté
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
Abidjan, Côte d'Ivoire
Fax : + 225 20 21 85 10
Formule d'appel : Madame la Ministre

M. Michel Barnier
Ministre des Affaires Etrangères
Ministère des Affaires Etrangères
37, Quai d'Orsay
75351 Paris, France
Fax : + 33 1 43 17 44 74
Formule d'appel : Monsieur le Ministre